



ARRETE N° RH_2022_04.04
Tableau annuel d'avancement 2022 au grade de
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 1° CLASSE

Le Maire d'ALENYA

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 17,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié avec effet au 01/01/2007, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,

Vu l'arrêté N° RH_2021_01.37 en date du 18/01/2021 portant définition des lignes directrices de gestion de la collectivité,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint d'animation principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2022 :

Nom et prénom	Situation actuelle grade- échelon (si examen professionnel, préciser la date)	Promouvable à la date du
GAYRAL Michelle	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe – 7ème échelon	01/07/22

Part respective des femmes et des hommes

Total des agents promouvables : 2 femmes

Total des agents inscrits sur le tableau : 1 femme

ARTICLE 2 :

Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué au Centre de Gestion des Pyrénées orientales, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à ALENYA, le 04/04/2022

Pour le Maire

Robert OLIVE

L'Adjoint délégué au personnel

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la mise en œuvre des mesures de publicité du présent tableau

Notifié à l'intéressé le :